

<b>GENDARMERIE NATIONALE</b>	
COMPAGNIE OU ESCADRON	
UNITE	
<b>B.T</b>	
CODE UNITE	PROCÈS-VERBAL N° / 19
<b>02043</b>	<b>37 / 89</b>

PROCÈS - VERBAL

D E

RENSEIGNEMENTS JUDICIAIRES

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE	
N° PIÈCE	N° FEUILLET
<b>1</b>	<b>1</b>

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

**O B J E T : Objets volants non identifiés.**

**REFERENCE : article 292 du D.O du 20 mai 1903.  
CM n°32600 DEF/Gend/OE/DO/RENS du 08 novembre 1985.**

89307095

NOUS SOUSSIGNÉ(S) **B** , **Y** , Adjudant, O.P.J et **P** , **R** , gendarme, A.P.J.

VU L'ES ARTICLE(S) **16 à 20 et 75 du code de procédure pénale.**

RAPPORTONS LES OPERATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR **vingt sept janvier mil neuf cent quatre vingt neuf** à vingt heures quarante-cinq, le gendarme de permanence est alerté par message émanant du Groupement de la , signalant un phénomène lumineux dans le ciel à l'Est de Notre unité étant située à 50 kilomètres à l'Est de la résidence du Groupement nous avons été destinataire du message d'attention.

Le gendarme de permanence rend compte des faits au Commandant de brigade.

Scrutant le ciel, nous observons, en direction du Sud-Est un point lumineux qui émet une lumière vive avec des couleurs rouge, verte, et bleue.

Ce point est légèrement plus gros que les étoiles avoisinantes et est immobile.

Le déplacement apparent vers l'Ouest n'est que la conséquence de la rotation normale de la terre.

D'ailleurs ce phénomène lumineux reste toujours à égale distance par rapport aux étoiles qui l'entourent.

Cette observation a fait l'objet d'un message de compte rendu n°26/2 en date du 28 janvier 89, adressé à notre Commandant de Groupement et à notre Commandant de Compagnie.

Les 28, 29, 30 janvier et le 2 février 89, nous avons pu constater le même phénomène au même endroit avec les mêmes caractéristiques identiques à la première observation.

Aucun témoignage n'a pu être recueilli à ce sujet.

\* \* \* \* \*

Ce point lumineux de scintillation est dû à des rapides variations de l'éclat des étoiles ou des lumières terrestres ayant souvent le caractère de pulsation.

Ces étoiles à pulsations appelées : "pulsar" sont des étoiles à neutrons en rotation rapide et balayent l'espace à la manière d'un gyrophare.

La situation météorologique de ces derniers jours est propice à ce type de phénomène.

Cette observation fait l'objet des procédures numéro :16 de la brigade de ; n°49 de la brigade de ; et n° 54 de la brigade de

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLÔTURE

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/>	2	M. le Procureur de la République
	<input type="checkbox"/>	1	M; le Préfet
	<input type="checkbox"/>	1	Direction Générale de la Gendarmerie.
	<input checked="" type="checkbox"/>	1	Général, Commandant la Région Aérienne
	<input type="checkbox"/>	4	AUX ARCHIVES

LE **09 FEV. 1989**

SIGNATURE(S)